

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 3

Artikel: Lo vegnolan à Dzenèva
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

émotions des courses en petit bateau, les tempêtes en miniature et les tempêtes sérieuses. Plus de visites au Grutli, plus de pèlerinages à la Tell's Platte. Plus de causeries piquantes avec les bateliers; plus d'observations curieuses sur le pays et ses habitants. Mortes sont les légendes, et le touriste, ahuri, penché sur son *Bædecker* ou son *Murray*, se rend à peine compte des endroits qu'il parcourt, tant la marche des bateaux à vapeur est rapide.

Et puis ces ponts couverts d'une foule cosmopolite et bigarrée, où l'on entend tous les jargons de l'univers; ce bateau qui sans cesse part, arrive, débarque, embarque, siffle et repart pour aborder de nouveau un instant après; ce bruit de roues, cette fumée noire, tout cela vous aveugle, vous assourdit et vous désole. Vous vous croyez sur un bateau-mouche de la Seine et non sur le lac de Lucerne.

Aujourd'hui, le plus petit village riverain a son débarcadère, le plus modeste hameau ses hôtels, ses pensions d'étrangers. La vapeur a envahi jusqu'aux montagnes; déjà une locomotive escalade chaque jour le Rigi. Des flots d'étrangers remplissent tous les hôtels, et menacent de transformer peu à peu les bourgs et les villages de la Suisse primitive. Les chalets font place aux palais. Cette affluence extraordinaire et toujours croissante des étrangers sera-t-elle un bien pour les habitants des petits cantons? Il est permis d'en douter. Quelques hôteliers, quelques spéculateurs s'enrichiront, il est vrai, mais le pays s'appauvrira; les bras manqueront pour cultiver la terre, les prix deviendront exorbitants, et la moralité des habitants souffrira du contact de la richesse. Quel horrible malheur si tous ces villages habités par des hommes libres, aux mœurs simples et patriarcales, tous ces hameaux où naquirent les libérateurs, allaient devenir le rendez-vous de l'opulence étrangère! La simplicité disparaîtrait, avec les usages, les costumes, et toute espèce d'originalité. L'amour du gain et l'astuce remplaceraient l'antique bonne foi helvétique. L'homme libre deviendrait laquais, et la fière bergère des montagnes vendrait ses charmes pour de l'or..... Suisses des petits cantons, dont les ancêtres proclamèrent les premiers la liberté, regardez Interlaken et ses palais! Et à quelques pas, l'Oberland bernois et sa misère! Quelle leçon! »

Monsieur le rédacteur,

Vous nous avez parlé, dans votre précédent numéro, d'une note d'honoraires fournie par un avocat pour une consultation au sujet d'un chien ayant dérobé un gigot de mouton. Vous avez sans doute rapporté ce fait comme un exemple de l'habileté avec laquelle Messieurs les docteurs en droit savent se faire payer. Eh bien, Monsieur, j'estime que votre héros n'est qu'un conscrit auprès du mien.

J'habitais précédemment une ferme aux environs de Lausanne. Je me décidai à vendre cette propriété, et, au moment de la stipulation de l'acte, survint une difficulté soulevée par l'acquéreur, dif-

ficulté qui m'entraîna dans un procès assez long et fort coûteux. Un avocat se chargea de ma défense, en causa beaucoup, en écrivit encore plus, et à la fin m'envoya son compte où je remarquai tout particulièrement ces deux articles :

« Vacation allant chercher votre lettre à la poste et n'en trouvant point, fr. 5.

« M'étant réveillé songeant à votre affaire, fr. 10.

N'est-ce pas le cas de dire que quelquefois la fortune vient en dormant ou.... à peu près?...

Agréez, Monsieur, etc.

H. P.

Lo vegnolan à Dzenèva.

On bravo vegnolan dè La Coûta avâi sa bouna mia ein serviço à Dzenèva. On dzo que l'étâi z'u la trovâ, lo farceu s'amusa à quartettâ avoué on Savoyâ qu'avâi retersi avoué li âo sailli-frou. Quand sailleciron dâo cabaret, noutron coo veyâi tot trobllo, et arrevâ dein cliau grantès tserrâirès dè Dzenèva, ye s'arrètè dèvant onna balla mâison ein sè deseint : Çâi dâi ètrè ice. Adon sè met criâ :

— Henriette!... Henriette!... es-tou lé d'amon?

Ma fâi coumeint nion ne repondâi, sè peinsa : paraît que mè su trompâ et que n'est pas quie, et ye sein va pllie llien criâ s'n'Henriette.

Mâ tandique tsertsivè sa gaupa ein la crieint et ein trabetseint, lè gâpions, que lo sèdiont, viront bin que c'étâi on bon Vaudois; l'ein euront pedi, et lo meniront âo pousto, iô sè mette bintout à ronclliâ.

Lo leindéman, quand l'eut posâ sa fédérala, lè gâpions lo laissiront allâ et put stu iadzo retrovâ l'Henriette. Après l'âi iavâi raconta que n'avâi pas étâ fotu dè la trovâ lo deçando né, ye dese : Tot parâi l'âi ya dâi bravès dzeins à Dzenèva; m'ont menâ cutsi, m'ont bailli à soupâ et ne m'ont dèmandâ qu'on franc!

— T'ont menâ âo violon, dese l'Henriette?

— Kâise-tè, foula, ao violon! n'ein n'é pas pî vu ion!

— A-te bin nu à Breinla, hier à né, dèmandâvè à n'on païsan dè cé veladzo, lo préfet dè Mâodon?

— Holâ, l'ein est tche sa ceints (700) pousè!

Un testament singulier.

Tout le monde connaît l'excentricité des Anglais, mais le testament dont nous allons parler dépasse pourtant l'ordre ordinaire.

Un riche Anglais, fuyant les rigueurs de l'hiver, avait enfin fixé sa résidence à Méran, en Tyrol, dont le climat lui convenait. Il prit à son service une gouvernante, en lui disant, dès son entrée en place, qu'il attendait d'elle une fidélité à toute épreuve et une conduite irréprochable; mais qu'elle n'avait rien à espérer de sa part, puisqu'il ne lui léguerait jamais rien, ni en argent, ni en papiers de valeur, ni en biens-fonds, ni même en meubles ou bijoux.

La gouvernante accepta la place et s'acquitta des